



QU'EST CE QUE LA LOI FATCA ?

FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act - loi sur la conformité fiscale des comptes gérés à l'étranger) est une réglementation américaine entrée en vigueur depuis le 1er Juillet 2014 et visant à lutter contre l'évasion fiscale des citoyens et résidents américains détenant des actifs financiers en dehors des Etats-Unis.

Elle exige aux établissements financiers étrangers, établis hors des Etats-Unis, à déclarer à l'administration fiscale américaine les avoirs et les revenus des contribuables américains "US PERSONS" concernés par le dispositif.

QUI EST CONCERNE PAR LA LOI FATCA ?

Cette législation s'applique aux "US PERSONS", terme qui désigna à la fois les personnes physiques et morales concernées par le dispositif FATCA.

Les personnes physiques doivent présenter au minimum l'un des indices d'américanité suivants:

- ✓ Nationalité américaine ou Résidence américaine
- ✓ Détention d'un code TIN
- ✓ Lieu de naissance du titulaire du compte situé aux Etats-Unis
- ✓ Détention d'une « GREEN CARD »
- ✓ Mention d'une adresse de résidence ou de correspondance aux Etats-Unis pour le titulaire du compte (incluant une boîte postale aux Etats-Unis)
- ✓ Le titulaire du compte dispose d'une ligne téléphonique américaine
- ✓ Procuration ou pouvoir de signature donné à une personne disposant d'une adresse aux Etats-Unis
- ✓ Instructions permanentes de virement de fonds sur un ou plusieurs comptes aux Etats-Unis

Les personnes morales doivent présenter au minimum un des indices cités ci-après :

- ✓ La société est créée en vertu de la loi américaine ou constituée aux USA
- ✓ La société dispose d'un code TIN
- ✓ La société dispose d'une adresse de résidence ou de courrier aux USA
- ✓ Institution Financière non américaine (disposant ou non d'un code GIIN)
- ✓ Le capital de la société est détenu par un actionnaire ou plus qui sont des contribuables américains, détenant au moins 10% du capital

LA LOI FATCA S'APPLIQUE-T-ELLE EN TUNISIE ?

La Tunisie a adopté les dispositions de la loi FATCA, par la signature d'un accord de principe intergouvernemental IGA Modèle 1 et la signature en date du 13 mai 2019 d'un traité entre la Tunisie et les Etats Unis d'Amérique afin de mettre en œuvre la loi FATCA.

Les institutions financières doivent dans le cadre de cet accord, identifier et communiquer chaque année à l'administration fiscale tunisienne des informations relatives aux titulaires de comptes qui présentent un indice d'américanité au sens de la loi FATCA. Le Ministère des Finances procédera au reporting à l'Internal Revenue Service "IRS".

QUELLES SONT LES IMPLICATIONS DE LA LOI FATCA POUR LES CLIENTS MAC SA ?

Afin de se conformer à la loi FATCA, MAC SA s'est inscrite au site Internal Revenue Service le 31/12/2014 et elle s'est dotée d'un Code GIIN sous le N° Z5UJ0J.99999.SL.788

Soucieux d'apporter à ses clients (nouveaux et préexistants) le support nécessaire, MAC SA accompagne tous les clients personnes physiques et personnes morales susceptibles d'être éligibles à la loi FATCA, c'est-à-dire dès lors qu'ils présentent au moins un indice d'américanité.

MAC SA procède à l'identification de ces clients et s'assure de la véracité des indices d'américanité détectés, relève le numéro d'identifiant fiscal de ces derniers (Taxpayer Identification Number) et obtient le consentement des clients quant à la communication de leurs informations à l'IRS.

Les clients « US Persons » ne souhaitant pas communiquer leurs informations à l'administration fiscale américaine sont qualifiés de « clients récalcitrants » : ils sont considérés comme non participants au dispositif de conformité FATCA, et se voient appliquer des mesures pouvant aller jusqu'à la suspension des services en lien avec leurs comptes.

Documents Nécessaires

- La déclaration d'auto-certification – Formulaire Personne Physique
- La déclaration d'auto-certification – Formulaire Personne Morale

Les formulaires de l'Internal Revenue Service

- W9 : Attestation de statut de « US Person » pour les personnes physiques et morales <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf>
- W8-BEN : Attestation de statut de « NON US Person » pour les personnes physiques <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8ben.pdf>
- W8-BEN-E : Attestation de statut de « NON US Person » pour les personnes morales <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8bene.pdf>



FATCA TUNISIE

Pour plus d'informations, consultez <https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca>